

7 JOURS **filpac-cgt**

Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

n° 8 / vendredi 18 janvier 2008

<u>Sommaire</u>	<u>La solidarité</u>
<ul style="list-style-type: none"> • « Marché du travail » : Accord ? Pas d'accord ! Pourquoi et comment .. p. 1 • Indice Filpac-CGT 2007 : + 3,8% ... p. 4 • Le pourquoi et le comment l'indice Filpac-CGT de l'inflation réelle p. 5 • Actualité de la profession p. 7 • Ultralibéralisme p. 7 • « Un monde qui sait rêver » p. 8 • Lu/Vu pour vous p. 9 	<p>La crise s'installe, durable. L'emploi est en berne. Et l'urgence sociale serait à rendre le contrat de travail plus flexible ? Non, il nous faut une sécurité sociale professionnelle pour un contrat indestructible. Reconstruire la solidarité des salariés, des précaires et des sans-emploi, c'est ça, la vocation de la CGT.</p> <p>gersin@filpac-cgt.fr</p>

Négociation sur le contrat de travail **La CGT contre la flexibilité !**

« *Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail.* » Tel est le nom officiel du texte issu de la négociation de 4 mois sur le contrat de travail, CFDT, CFTC, FO et CGC l'ont signé. Il devra passer par le crible du Parlement et du gouvernement avant de devenir une loi, cet été.

1. Ce qu'ils en disent

Laurence Parisot, présidente du Medef, en fait un « événement majeur. Les partenaires sociaux peuvent être force de proposition et, au-delà, acteurs eux-mêmes de la transformation. Si l'accord marche le chômage va baisser ». (15 janvier). Au *Journal du Dimanche* (13

janvier), elle déclarait : « *Nous avons élaboré avec les syndicats une flexi-sécurité française qui offre à tous davantage de souplesse et de sécurité. Si elle entre en vigueur, cette réforme sera historique.* »

Le *Parisien* du 16 janvier barrait sa une avec ces deux mots : « *Tout change.* » Et

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org,
avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

de sous-titrer : « *C'est une véritable révolution qui vient de voir le jour sur le marché du travail.* »

Libération des 12 et 13 janvier annonce le contraire : « *4 mois de négociations plus tard, le paysage social va être modifié, mais on est loin de la révolution annoncée (...) Mais les promesses électorales passées par le filtre des marchandages entre les partenaires sociaux donnent au final un assouplissement limité du marché du travail...* »

Le Monde (16 janvier) analyse : « *La flexi-sécurité à la française n'est encore qu'un patchwork de mesures où la flexibilité l'emporte sur la sécurisation des parcours professionnels.* »

Les Echos du 14 janvier : « *Au total, le résultat est appréciable, mais il paraît excessif de parler d'un modèle de flexi-sécurité à l'identique de ce que d'autres pays ont bâti. Deux acteurs non présents à la table de négociation décideront de son sort, le Parlement et le gouvernement.* »



2. Le texte de l'accord

L'*in extenso* est disponible sur le site www.cgt.fr. La synthèse qui suit est le fruit d'une lecture directe de l'accord.

Jeunes

Si, à l'issue du stage, le jeune de moins de 25 ans est embauché, la période du stage sera intégrée à la période d'essai.

Les branches professionnelles privilégieront l'embauche en CDI des jeunes stagiaires et des apprentis.

Si un moins de 25 ans privé d'emploi n'a pas droit à l'allocation chômage, lui sera versé par l'assurance chômage une prime forfaitaire.

Période d'essai

Afin de faciliter l'accès direct en CDI, la période d'essai est fixée de façon interprofessionnelle, renouvelable une fois avec une plafond du double du temps le plus long :

- 1 à 2 mois maximum pour les ouvriers et employés ;
- 2 à 3 mois pour les agents de maîtrise ;
- 3 à 4 mois pour les cadres.

Contrat

- Tout licenciement doit être fondé sur un motif réel et sérieux, communiqué au salarié.

- Une indemnité de rupture interprofessionnelle est créée, à partir d'un an d'ancienneté, à 1/5 de mois de salaire par année de présence.

- Une « rupture conventionnelle » est établie, qui ne remplace ni la démission ni le licenciement, individuel et collectif.

Cette convention ne peut être unilatérale. Elle est homologuée par la direction départementale du Travail.

Elle ouvre droit à une indemnité spécifique libre de fiscalité et de charges sociales, si l'homologation de la DDT est acquise.

Un droit de rétraction de 15 jours assortit cette convention.

- Un nouveau contrat est créé, destiné de façon expérimentale aux seuls cadres et ingénieurs, le *CDD à terme incertain*.

Sa durée minimum est de 18 mois, maximum de 36 mois.

Il est non renouvelable.

Il est conclu pour la réalisation d'un objectif défini.

Il est soumis à un accord de branche, ou, à défaut, un accord d'entreprise.

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org, avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Portabilité de certains droits

Pour éviter une rupture de tout ou partie de leur bénéfice entre la rupture du contrat et un nouvel emploi, des droits continuent de courir :

- Les complémentaires santé et prévoyance pendant 1/3 du temps de la période de chômage, avec un minimum de 3 mois ;
- Le solde du Droit individuel à la formation est acquis par le salarié pour son nouvel emploi ;
- Un appel est fait aux accords de branche dans les 12 mois après l'entrée en vigueur de l'accord pour améliorer le score.



confortée dans sa position centrale, interlocutrice exigeante mais pesant de bout en bout sur l'évolution des régimes spéciaux, dont la négociation n'est toujours pas aboutie. Sa position avait un effet d'entraînement à l'égard des autres organisations syndicales.

La question de la signature résume-t-elle la position de la CGT, à la lumière de l'expérience sur la SNCF, la RATP, le secteur Gaz-Electricité ? Le but d'un contrat unique et flexible, objectif du nouveau président, n'est pas atteint. Mais l'idée libérale

3. La position de la Confédération CGT

Formellement, le Comité confédéral national (où sont représentées toutes les fédérations et toutes les unions départementales) des 29 et 30 janvier publiera la position définitive. Les négociateurs conduits par Maryse Dumas ont déclaré le 11 janvier, au terme des séances, qu'en l'état la CGT ne signerait pas. Peut-être aurait-il fallu l'attendre, ce CCN...

Participant de façon active à la rédaction et à l'amélioration du texte, soignant les relations avec les autres confédérations, la délégation CGT préfigure l'exercice qui va se renouveler de nombreuses fois cette année : sous la menace d'une aggravation du dossier par l'intervention du président, les partenaires sociaux sont tenus de s'entendre avec le Medef sur un compromis défini par avance. Le Medef pousse à l'élaboration de normes sociales hors du champ législatif et à la constitution d'un bloc syndical acquis à cette démarche.

L'exercice avait été conduit somme toute avec bonheur par Bernard Thibault sur les régimes spéciaux. La CGT se trouvait

progresser, qui peut se résumer ainsi : « le contrat de travail doit être flexible, c'est sa rigidité qui empêche l'embauche, il faut plus facilement licencier pour plus embaucher. » De ce point de vue, l'accord du 11 janvier conforte cet objectif libéral.

Mais comment combattre une idée libérale ? Par une autre idée, alternative, qui s'appuie sur l'adhésion des salariés. Or, cette idée, devenue orientation, la CGT la possède.

48^e Congrès confédéral, 24-28 avril 2006, Lille, décision 7 de l'orientation adoptée :

« Le congrès engage la CGT par ses propositions, à conquérir et à enrichir un nouveau statut du travail salarié. En s'appuyant sur une lutte contre les licenciements, contre la précarité et pour le plein-emploi solidaire pour renforcer le Code du travail, consolider et développer les fondements des conventions collectives et statuts existants, par la conquête d'un ensemble commun de garanties individuelles et collectives, instaurant :

- **Des droits transférables lors de la mobilité choisie ou subie des**

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org, avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

- salariés d'une entreprise à l'autre ;
- Une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés du privé comme du public, pour que leur contrat de travail soit maintenu même si leur emploi est supprimé ;
- Une protection sociale tout au long de la vie, élargie et démocratisée, au financement garanti par une réforme de la cotisation patronale ;

Cette réforme doit tenir compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée, prendre en compte les revenus du capital et augmenter la cotisation des entreprises qui précarisent et réduisent l'emploi ;

- Une démocratie participative en territoires, avec des lieux d'intervention dotés de réelles prérogatives. »

Au nom de cette orientation confédérale, reprise par le congrès de la Filpac-CGT, il aurait fallu, et il faudra de toute façon, batailler ferme pour l'imposer, emporter l'adhésion des salariés. Le CCN fera bien s'il décide d'une campagne, issue de sa propre orientation, sur cette question névralgique de l'emploi et des réponses syndicales CGT à vocation de rassemblement large et unitaire, et de mobilisation. La Filpac-CGT y prendra, conformément à ses propres décisions de congrès, toute sa part.

Inflation réelle 2007

L'indice Filpac-CGT définitif : + 3,8%

Inflation réelle 2007 / FILPAC-CGT			
Données INSEE 12/01/2007 et 15/01/2008		Inflation I à XII 2007	Pondérée
Inflation réelle 2007		Conso 2006	indice 100 : 1er janvier 2007
3,80%			
Indice corrigé FILPAC-CGT			

Location logement	18,60%	103,3	19,21
Hôtels, cafés et restaurants	6,20%	102,8	6,37
Divers transports	5,30%	106,1	5,62
Articles d'habillement	3,90%	100,5	3,92
Achat de véhicules	3,80%	102,9	3,91
Viandes	3,60%	103,2	3,72
Chauffage et éclairage	3,80%	106,1	4,03
Carburants et lubrifiants auto	3,50%	115,4	4,04
Services culturels et récréatifs	3,50%	102,7	3,59
Assurances	3,50%	102,3	3,58
Divers équipement du logement	3,40%	101,1	3,44
Divers logement	2,80%	104,3	2,92
Autres biens et services	3,30%	102	3,37
Services de télécommunications	2,40%	97,9	2,35
Autres Loisirs et culture	2,40%	98,7	2,37
Fruits et légumes	2,30%	104,3	2,40
Soins personnels	2,30%	101,4	2,33
Electronique et informatique	2,10%	89,4	1,88

Directeur de la publication : Michel Muller

**Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org,
avec Christian Gourdet et Yvon Huet**

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Services de transports	2,10%	102,3	2,15
Pain et céréales	1,90%	103	1,96
Lait, fromages et œufs	1,90%	105,1	2,00
Autres produits alimentaires	1,80%	103,2	1,86
Action / protection sociale	1,70%	102,7	1,75
Tabac	1,60%	106,2	1,70
Médicaments	1,50%	98,6	1,48
Boissons alcoolisées	1,50%	101,6	1,52
Meubles	1,50%	102,2	1,53
Médecine non hospitalière	1,40%	101,8	1,43
Presse, livre et papeterie	1,30%	102	1,33
Services d'intermédiation financière indirect	1,20%	100,2	1,20
Poissons et crustacés	1,10%	100,7	1,11
Boissons non alcoolisées	1,10%	102,5	1,13
Chaussures	0,80%	101,4	0,81
Appareils ménagers	0,70%	97,7	0,68
Autres communications (services postaux)	0,40%	100,3	0,40
Education	0,70%	102,7	0,72
Correction territoriale	-0,90%	0	0,00

100,00%

103,80

TOTAL

3,80%

L'indice FILPAC-CGT de l'inflation réelle est construit sur la base de la structure réelle de consommation des ménages français (coefficients budgétaires), telle qu'analysée par l'INSEE (Division Synthèses des biens et services) et publiée dans *INSEE Résultats - Société n° 71*, en septembre 2007, ainsi que sur les indices mensuels INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, classés par fonctions de consommation (mois courant).

Indices mensuels de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_cons/indic_cons.asp

Consommation des ménages en 2006 :

<http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=conso2006/synt/synthese.htm>

Indices INSEE et FILPAC-CGT

Le pourquoi et le comment

Pour la deuxième année consécutive, la Filpac-CGT produit un indice rectifié de l'inflation véritable. Pour la totalité de l'année 2007, cet indice s'élève à **+3,8%** d'augmentation des prix, alors que l'indice Insee affiche un **+2,6%** peu crédible, même s'il est un « record ». Cet écart de 1,2 point ne tombe pas du ciel ; il s'explique clairement par l'évidente fantaisie de l'indice Insee et, inversement, par le réalisme rigoureux de l'indice Filpac-CGT. Explications !

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org,
avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

L'indice des prix de l'Insee : une fantaisie !

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation, publié tous les mois par l'Insee. Il est constitué d'une moyenne pondérée des prix d'un panier de biens consommés par les ménages et regroupés en 265 postes de dépenses : l'alimentation représente 16,6% du total, **le logement 5,9% (loyers)**, l'habillement 5%, la santé près de 10%, les **transports et les télécommunications 5%**, les dépenses de loisirs et culture (dont achat de biens d'équipement) 9,1%, l'énergie 7,9%...

Pour élaborer [cet indice](#), l'Insee collecte chaque mois près de 200.000 prix de biens et services, et actualise cet échantillon tous les ans. En outre, ces tarifs sont constatés dans différents types de magasins, dans une centaine d'agglomérations de plus de 2000 habitants (métropole et DOM). L'Insee effectue des comparaisons à qualité constante ; l'IPC ne reflète donc pas les hausses de prix liées aux progrès technologiques. De même, la pondération des dépenses contraintes est totalement irréaliste (énergie, dépenses de logement...), nourrissant régulièrement la polémique.

De fait, **la pondération des prix réalisée par l'Insee est de plus en plus détachée de la réalité de la consommation des ménages, telle que celle-ci est mesurée, chaque année, par l'Insee.** Comment est-il encore justifiable d'attribuer, par exemple, **5,9%** du total des dépenses d'un ménage français moyen au logement alors que cette proportion est évaluée à **19,21%** par l'Insee elle-même (Division Synthèses des biens et services) et qu'elle est publiée dans *INSEE Résultats-Société* n° 71 (septembre 2007) ?

Plus grave encore, **la dernière enquête quinquennale de l'Insee sur les budgets des ménages** (« Budget de famille 2006 », décembre 2007, <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?pa ge=bdf06/accueil.htm>) révèle que les

dépenses de logement sont devenues **les plus discriminantes entre foyers modestes et aisés**, ce dont ne tient absolument pas compte l'indice des prix de l'Insee... En effet, cette récente enquête indique que **le logement représente 16% de la consommation des ménages en moyenne**. Juste devant **les transports, qui représentent environ 15%**, suivis par la consommation des produits de biens et services et celle de loisirs.

Cette enquête, réalisée en 2006, éclaire d'un jour particulièrement inquiétant la question du **logement**, très sensible politiquement. En effet, **les 20% des ménages les plus pauvres y consacrent en moyenne 24,8% de leur budget**, alors que **cette dépense ne représente que 10,8% du budget des 20% les plus riches**, soit deux fois moins. « En 1979, le poids du logement était pratiquement identique tout au long de l'échelle du niveau de vie », insiste l'Insee, précisant qu'à cette époque, les ménages y consacraient en moyenne 12% de leurs revenus. Si, pour les Français les plus riches, ce poste n'a donc pas beaucoup évolué au cours des trente dernières années, il a quasiment doublé pour les moins aisés.

Selon l'Insee, **l'ampleur de l'écart actuel** « provient en partie de ce que les foyers les plus modestes sont le plus souvent locataires ».

La situation est également très inégale selon le type de ménages. **Le poids du logement dans le budget général est plus élevé pour les personnes seules (23% de leur consommation) et les familles monoparentales (21%) que pour les couples avec enfants (13%)**. Toutes réalités sociales superbement ignorées, encore, par l'indice des prix de l'Insee...

L'indice Filpac-CGT des prix : au plus près du réel

Afin de remédier au défaut scandaleux de l'indice des prix de l'Insee, **la Filpac-CGT calcule chaque mois un [indice rectifié](#)**

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org, avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

de l'évolution des prix à la consommation. Ce calcul vise à produire un indicateur de l'inflation le plus proche possible de la vie réelle des Français en prenant totalement en compte les statistiques les plus récentes, toujours mises à jours, produites par... l'Insee.

Il suffit, pour ce faire, de relever la structure réelle de consommation des ménages français (coefficients budgétaires), telle qu'analysée par l'Insee (Division Synthèses des biens et services) et publiée dans *INSEE Résultats-Société* (n° 71, septembre 2007, pour la dernière parution), puis de pondérer, par cette structure réelle de consommation, les indices mensuels Insee des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, classés par fonctions de consommation.

Cette procédure relève du **b-a-ba des statistiques** économiques et sociales !

Certes, le résultat global produit chaque mois a encore et toujours le défaut de n'être **exactement significatif** que pour le « Français moyen » vivant en métropole. Mais, au moins, l'indice Filpac-CGT est-il une **référence rationnelle et réaliste, voire loyale**, pour la moyenne d'entre nous tous.

De notre point de vue, la charge de produire des **indices plus spécifiques et tout aussi réels** revient, si nécessaire, aux pouvoirs publics ou aux organisations patronales de nos branches. En attendant, et en matière d'inflation, **les salariés couverts par le champ syndical de la Filpac-CGT** n'ont rien à perdre à se considérer, statistiquement, comme proches du « Français moyen »...

FILPAC-CGT

L'actualité sur le site de la fédération

[Bruno Ordovas, délégué Filpac CGT Imprimerie Techni-Print, ne doit pas être licencié !](#) Solidarité immédiate avec Bruno L'UD CGT du Tarn-et-Garonne organise ce jeudi 17 janvier un rassemblement ...

[L'Alsace : comment l'esprit de raison vient à la direction](#) L'ALSACE-LE PAYS

Mobilisation dans les services techniques...

[La relaxe pour Frédéric PICHOT !](#) Rassemblement devant le Palais de Justice de Bourges

[MISE EN PLACE DU COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN DU GROUPE CPI](#)

Le protocole d'accord de création du C.E.E. du groupe CPI a été signé...

Ultra-libéralisme

Nouvelles de ceux qui nous aiment

Denis Gautier-Sauvagnac, l'ancien président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, puissante fédération du Medef dont il était aussi le négociateur en chef, a été mis en examen mardi 15 janvier pour "abus



de confiance", "recel d'abus de confiance" et "travail dissimulé" dans l'affaire des retraits suspects des caisses de l'UIMM. Sur les 19 millions d'euros retirés en liquide entre 2000 et 2007 sur son ordre, 3 millions ont été utilisés en tant que primes de cabinet versées "au noir" à des collaborateurs, tandis que DGS percevait de son côté une prime annuelle de 15.000

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org, avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

euros. D'anciens dirigeants patronaux ont expliqué dans la presse que les fonds secrets de l'UIMM étaient collectés pour aider les entreprises victimes de grèves. Ils font état d'une caisse de l'UIMM forte actuellement de 600 millions d'euros. Quant à ceux qui, selon Mme Parisot, « savaient inconsciemment » et ont donc pour le moins obligeamment fermé les yeux sur les agissements de M. Sauvagnac, aucun n'a pour l'instant encore été inquiété !



Michel de Virville, secrétaire général du groupe automobile Renault, devrait prendre fin janvier la présidence de l'assurance-chômage (Unedic). La présidente du Medef, Laurence Parisot, a annoncé en outre que M. de Virville allait être nommé à la tête de la commission des relations du travail du Medef en remplacement de... Denis Gautier-Sauvagnac. Michel de Virville est lui aussi membre de l'UIMM, la branche patronale aux 600 millions d'euros de trésor de guerre. Il est de plus l'auteur d'un rapport (janvier 2004) visant à « simplifier » le code du travail notamment à travers la mise en œuvre d'un « contrat de mission », proposition reprise par le patronat dans le projet d'accord sur la réforme du marché du travail. Les chômeurs vont être gâtés !

Alan Greenspan, l'ancien président de la Réserve fédérale américaine va devenir, à 81 ans, membre du bureau des conseillers de la haute direction du hedge funds Paulson & Co. Ce n'est que



juste récompense puisque ce groupe a gagné, en 2007, 2 milliards d'euros en revendant à temps ses titres basés sur des crédits immobiliers (les fameux « subprimes »). Et que de l'avis de nombreux économistes, c'est la politique monétaire de M. Greenspan qui est largement à l'origine de la bulle immobilière, aujourd'hui en cours d'éclatement, et accessoirement à l'origine de la crise financière en cours... Ce même Alan Greenspan, déclarait au Figaro, le 23 septembre 2007, « il faut pouvoir licencier sans coûts élevés ».



Alors que l'inflation dans la zone euro atteint les 3,1 %, **M. Jean-Claude Trichet**, président de la banque centrale européenne a appelé les « décideurs » « à ne pas laisser s'enclencher la spirale de l'inflation résultant du pétrole, des matières premières... de l'alimentation et d'un certain nombre de décisions prises auparavant, y compris en matière de fiscalité indirecte » et a précisé que « le Conseil des gouverneurs reste prêt à agir de manière préventive afin que des effets de second tour ne se matérialisent pas ». Les effets de second tour, dans le jargon des économistes, ce sont les hausses de salaires ! Et pour être sûr d'être bien compris, il ajoute : « *Tout plan d'indexation des salaires nominaux sur les prix devrait être supprimé.* » D'après Jim O'Neill, directeur des études mondiales de Goldman Sachs, « *Trichet est le banquier central le plus expérimenté, et de loin, surtout depuis qu'Alan Greenspan n'est plus là.* »

Un monde qui sait rêver

Un vieux coco vient chercher refuge dans une bergerie corse. Le berger lui demande : « Pourquoi viens-tu te réfugier chez moi, tu as commis un crime ? » « Pas vraiment », répond le coco, désabusé. « Quand je travaillais on me disait : ferme ta gueule et

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org, avec Christian Gourdet et Yvon Huet

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

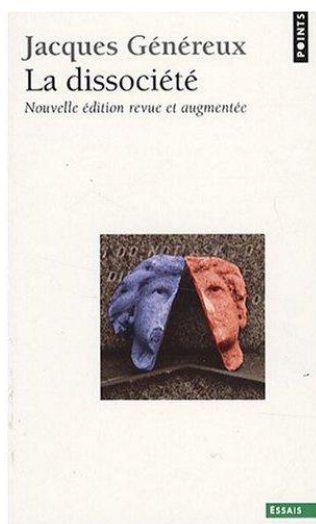
Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

travaille ! Et maintenant on me dit : Ferme ta gueule et laisse nous travailler. » Le berger lui répond : « Arrête de faire la gueule et regarde le monde comme il est beau avant de te mettre à l'ouvrage. » Le vieux coco lui répond : « Tu veux me mettre au travail ? » Le berger : « Oui, tu vas dessiner mes moutons avant que le loup ne les mange. » Le vieux coco : « A quoi ça peut servir ? » Le berger : « A faire rêver tes petits enfants qui pourront faire rêver leurs petits enfants. » Le vieux coco : « Pourquoi les faire rêver ? » Le berger : « Parce qu'un monde qui ne sait pas rêver est plus sombre que celui des aveugles, plus sourd que celui des sourd et plus muet que celui des muets. Maintenant au boulot et écoute le bruissement du silence qui te regarde dessiner mes moutons pendant que je fais ma sieste. » Y. H.

Lu/Vu pour vous

***La Dissociété*, par Jacques Généreux. Editions du Seuil, nouvelle édition, collection Points, 2007. Janvier 2008. 482 pages. 11 euros.**



Économiste bien connu et professeur à Science Po, Jacques Généreux ne propose pas moins qu'une **critique anthropologique des fondements propres au néo-libéralisme contemporain, une analyse des conséquence de son hégémonie – la restructuration des société de marché en « dissociétés »**. Une question, faussement naïve, constitue le fil conducteur de cette enquête : « Pourquoi et comment des millions d'individus persuadés que la coopération solidaire est cent fois préférable à la compétition solitaire restent-ils impuissants à refonder sur elle leur système économique et politique ? »... ([la suite de la note de lecture de Philippe Chanial / Revue du M.A.U.S.S.](#))

[La vie des idées](#) : site internet des débats intellectuels

laviedesidees.fr est un magazine d'analyse et d'information sur le débat d'idées. Sa vocation est de proposer une information de qualité sur la vie intellectuelle et l'actualité éditoriale, tant française qu'internationale, ainsi que des **contributions sur les grands enjeux de notre temps**, aussi bien sous la forme d'**essais approfondis que d'analyses plus courtes et de discussions publiques**. **laviedesidees.fr** entend de cette manière répondre aux exigences d'un débat public accessible à tous. Elle entend aussi contribuer à la diffusion d'une critique conséquente des œuvres de l'esprit.

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr